

Colloque du 18 mars 2005
Bruxelles

LE STATUT SOCIAL DES EXPATRIÉS **Quelle protection? Pour quels risques ?**

*Sous la Présidence de Vladimir SPIDLA,
Commissaire européen,
Responsable de l'Emploi, des Affaires sociales
et de l'Égalité des chances*

Interventions :

9 h 00 - Allocution de bienvenue

par Vladimir SPIDLA, Commissaire européen responsable de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances

9 h 15 - Introduction générale : expatriation, concepts et systèmes

par Philippe COURSIER, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier, Directeur du CDPS

10 h 00 - Les aspects de droit de la sécurité sociale

par Pierre-Yves VERKINDT, Professeur à l'Université de Lille II

11 h 00 - Table Ronde

par Vladimir SPIDLA, Commissaire européen responsable de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances

Gérald FERRIER, Directeur de la Politique sociale du *Groupe ACCOR*

Françoise ROGER, Responsable des services juridiques, *Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale*

François SERIZAY, DRH « expatrié » et DRH « expatriateur »,

14 h 30 - Le statut juridique des expatriés : les aspects juridiques

par Bruno SERIZAY, Avocat, Conseil en droit social, Associé du *Cabinet Barthélémy et Associés* (Paris)

15 h 15 - La protection sociale complémentaire des expatriés

par Sylvain RIZZO, Directeur juridique, *AG2R Prévoyance*

16 h 15 - Les aspects contentieux liés à l'expatriation

par Olivier DEBRAY, Avocat au Barreau de Bruxelles, spécialisé en droit social et

Bruno PLATEL, Avocat Conseil en droit social, Associé du *Cabinet*

Barthélémy et Associés (Lille)

16 h 45 - Rapport de synthèse

par Gérald FERRIER, Directeur de la Politique sociale du *Groupe ACCOR*